

Ce dossier actualise les informations relatives à l'application des IFRS et aux questions qui lui sont liées. Il traite des principales évolutions intervenues depuis le dernier dossier sous les différents aspects suivants : les nouvelles études de fond parues sur les IFRS et les questions d'application correspondantes ; les évolutions significatives par pays ; les évolutions spécifiques concernant les IFRS pour les PME.

NOUVELLES ETUDES DE FOND PARUES SUR LES IFRS ET QUESTIONS D'APPLICATION CORRESPONDANTES

Etude de l'ICAEW sur l'application des IFRS

L'ICAEW rend compte dans un rapport (Report on first year implementation of IFRSs in EU) de la première année d'application des IFRS dans l'Union européenne.

L'institut a été chargé en 2006 par la Commission européenne de procéder à une évaluation de l'application des IFRS et de la directive « Juste valeur », un an après leur mise en application au sein de l'Union européenne. Ses conclusions figurent dans un rapport qui évalue successivement la conformité aux prescriptions des IFRS, la qualité générale de la communication financière selon les IFRS et l'application des IFRS suivant les secteurs d'activité.

L'étude comprend spécifiquement :

- une analyse de la mise en application juridique du règlement européen sur les IFRS et de la directive « Juste Valeur » sur la base de questionnaires adressés aux parties intéressées dans tous les Etats membres et des travaux ultérieurs mis en œuvre pour tenter de résoudre les réponses contradictoires ;
- une revue des enquêtes et autres documents relatifs à la mise en application des IFRS au sein de l'Union européenne ;
- l'analyse des tables rondes, impliquant principalement des préparateurs d'états financiers et des auditeurs de comptes établis suivant les IFRS, qui se sont tenues principalement à Düsseldorf, Londres, Madrid, Paris, Rome et Varsovie et qui ont servi à tester et explorer les premières conclusions des recherches menées ;
- un enquête en ligne qui a généré des réponses d'échantillons statistiquement valides auprès de 51 investisseurs, 162 préparateurs et 141 auditeurs parmi 23 Etats membres, ayant porté sur la compréhension et l'utilisation des états financiers établis en IFRS ;
- des entretiens avec les différentes instances de réglementation des marchés financiers et les résultats d'investigations sur le coût de mise en œuvre des IFRS ;
- la revue des prises de position des régulateurs nationaux sur la mise en application des IFRS et des extraits d'échanges entre ceux-ci et la SEC ;
- une recherche universitaire sur la pertinence des informations des IFRS pour expliquer le cours du marché et les rendements sur actions des sociétés APE françaises, italiennes, espagnoles et britanniques ;
- l'application d'une méthodologie commune pour évaluer le coût du règlement IAS ;
- une revue détaillée des comptes annuels 2005 d'un échantillon de 200 sociétés cotées dans 25 Etats membres de l'Union européenne ;
- une analyse technique détaillée des comptes consolidés de 18 sociétés non APE. ;

Pour consulter ce rapport : www.icaew.com

ICAEW - Communiqué de presse - 18 octobre 2007

Rapport du CESR sur la mise en application des IFRS dans l'Union européenne

Le CESR a publié un rapport dans lequel il procède à une revue des activités des membres du CESR dans le cadre de l'application des IFRS dans les comptes consolidés des émetteurs de valeurs admises à la cote au sein de l'Union européenne. Il dresse un bilan de l'expérience acquise par ces différents protagonistes au cours de la première année d'application obligatoire. Ce bilan est dressé pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2005. Il fait le point de l'expérience acquise par les autorités européennes chargées de la mise en application des IFRS. Bien qu'il se focalise sur les résultats enregistrés à ce jour, le rapport se garde bien de tirer des conclusions définitives, le processus étant en cours dans les différents Etats membres et donc susceptible de nouveaux développements à tout moment. Ses conclusions générales sont néanmoins qu'il existe un bon niveau de mise en conformité général et que les mécanismes d'application fonctionnent bien. Plus spécifiquement, le rapport établit les 2 points suivants :

- 20 Etats membres sur 27 ont introduit un mécanisme d'application des normes : 11 pays (qui représentent 60 % de tous les émetteurs utilisant les IFRS) ont introduit un mécanisme qui satisfait complètement à toutes les règles fixées par le CESR ;
- à la date de publication du rapport, une autorité compétente a été désignée, conformément aux exigences fixées par la Directive transparence (article 24.1), dans 24 Etats membres.

Pour consulter le rapport complet (Ref. CESR/07-352) : www.cesr.org

CESR - Communiqué de presse - 7 novembre 2007

EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES PAR PAYS

CANADA

Dernières contributions de l'ICCA en vue de l'application des IFRS

Il est prévu que le Canada passe progressivement aux IFRS et aux ISA au cours des 4 ans à venir. D'ici 2011, les 4 500 sociétés APE devront s'y conformer pour établir leurs comptes. L'ICCA a élaboré un programme de mise en œuvre et propose des formations sur le sujet.

Pour sa part, le CNC a publié un bulletin traitant de la convergence avec les IFRS. Il indique les décisions de planification préliminaire que doivent prendre les sociétés en vue de leur adoption.

Par ailleurs, l'ICCA lance un nouveau site Internet consacré au passage prochain aux ISA et IFRS et à la nouvelle stratégie sur l'information financière des micro-entreprises. Le site donne accès à un vaste éventail de ressources, notamment des outils d'auto-formation, des colloques, des liens vers des ressources internationales, des informations sectorielles et d'autres outils. L'ensemble du site est conçu pour favoriser l'interactivité.

Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien *Passage aux normes internationales sur la page d'accueil du site de l'ICCA* : www.icca.ca

ICCA - Communiqués de presse - 12 octobre 2007

Le normalisateur canadien voué à disparaître

Avec l'adoption prévue des IFRS pour les sociétés APE canadiennes, certains se demandent s'il est justifié de conserver des activités de normalisation comptable au Canada. L'article pose la question du rôle d'un normalisateur national dans un contexte international, et suggère ainsi que les organismes nationaux ont un rôle capital à jouer, en partenariat avec l'IASB et le FASB, dans l'établissement d'un ensemble unique de normes mondiales d'information financière. Il identifie 9 domaines dans lesquels cette participation se révélerait précieuse :

- la participation au programme technique : les normalisateurs comptables possédant une expertise dans certains domaines peuvent proposer leurs conseils ou fournir leur aide ;
- la progression des recherches : ils pourraient entreprendre des recherches sur des questions dès lors que celles-ci ne pourraient pas être entreprises autrement par manque de ressources ;
- la mise en œuvre et l'interprétation : les normalisateurs peuvent identifier les enjeux et la coordination, permettant à l'IASB de détecter et de traiter rapidement les préoccupations soulevées ;
- la planification stratégique, notamment l'établissement de priorités : ils peuvent recueillir des données propres à chaque ressort territorial pour établir les priorités. L'IASB peut prioriser les projets plus efficacement s'il recueille davantage de commentaires de observateurs locaux ;
- ils peuvent favoriser les communications avec les parties concernées ;
- ils peuvent contribuer à l'évaluation de l'efficacité des normes ;
- ils peuvent aider à la compréhension des IFRS en contribuant à les expliquer ;
- enfin les normalisateurs nationaux participent à la préparation de la relève en matière de normalisation.

Selon l'article, toutes ces raisons concourent à préconiser le maintien d'une structure nationale de normalisation active.

CA Magazine - N° 8 - Octobre 2007, page 41

ETATS-UNIS

Le projet d'introduction des IFRS aux Etats-Unis - Le point de vue de la SEC

La SEC a prévu d'organiser 2 tables rondes, les 13 et 17 décembre 2007, afin de recueillir des points de vue sur l'éventuelle possibilité laissée aux émetteurs de valeurs cotées sur le marché américain d'établir des comptes annuels préparés conformément aux IFRS. En juillet 2007, la SEC avait publié un exposé conceptuel sollicitant des commentaires sur l'opportunité d'autoriser les émetteurs américains à préparer des comptes suivant les IFRS. Ce texte décrivait la problématique en jeu et établissait une liste de questions auxquelles les membres du public étaient invités à se prononcer avant le 13 novembre.

Pour toute information y afférant : www.sec.gov/rules/concept.shtml.

SEC - Communiqué de presse - 16 novembre 2007

La position de la SEC vis-à-vis des émetteurs étrangers

Lors de sa réunion publique du 15 novembre 2007, la SEC a voté en faveur de la proposition visant à autoriser les entreprises étrangères à soumettre leurs comptes annuels établis suivant les IFRS sans exiger de rapprochement avec les GAAP américains. La SEC avait soumis cette proposition en juillet 2007. Les amendements consécutifs prendront effet 60 jours après leur publication au registre fédéral et s'appliqueront aux états financiers couvrant les exercices clos à compter du 15 novembre 2007.

SEC - Communiqué de presse - 15 novembre 2007

Réaction de la Commission européenne

Charlie McCreevy, membre de la Commission chargé du marché intérieur et des services, a exprimé sa satisfaction face à ce qu'il a appelé "une décision essentielle de la SEC qui profitera aux entreprises de l'Union européenne cotées en bourse aux Etats-Unis". Il qualifie cette décision d'étape historique sur la voie menant à l'adoption de normes

comptables internationales. Cette décision de la SEC intervient moins de deux ans après que la SEC et la Commission européenne aient affirmé leur engagement en faveur d'une feuille de route destinée à mettre un terme aux rapprochements coûteux entre les normes comptables américaines et européennes.

L'AICPA favorable à l'utilisation des IFRS

Le vice-président en charge des normes professionnelles à l'AICPA a témoigné devant la sous-commission du Sénat américain dans le cadre d'une audition sur les normes comptables internationales : opportunités, défis et questions de convergence internationale. A cette occasion, il a fait savoir que l'AICPA était favorable à l'arrêt du rapprochement IFRS/US GAAP et qu'il souhaitait permettre aux émetteurs américains d'utiliser les IFRS.

AICPA - Communiqué de presse - 27 octobre 2007

Le point de vue des entreprises : les sociétés américaines prêtes à adopter les IFRS

Selon les premiers résultats d'une nouvelle étude de Deloitte & Touche LLP, 20 % des sociétés américaines seraient disposées à adopter les IFRS si elles y étaient autorisées par la SEC ; deux tiers de celles-ci y procéderaient dans les 3 prochaines années. Toutes signalent néanmoins dans le même temps que leur personnel manquerait des compétences nécessaires pour effectuer cette conversion.

Deloitte & Touche LLP - Communiqué de presse - 29 octobre 2007

Le NASDAQ favorable lui aussi aux IFRS

Le marché des valeurs américaines NASDAQ a exprimé son entier soutien à la décision de la SEC d'autoriser les émetteurs étrangers à se servir des IFRS sans rapprochement préalable avec les US GAAP. Il a par conséquent demandé à la Securities and exchange Commission de donner son approbation à un changement de règle devant permettre au NASDAQ d'accepter les états financiers établis suivant les IFRS.

NASDAQ - Communiqué de presse - 15 novembre 2007

CHILI

Programme de convergence avec les IFRS

La commission des normes comptable du Colegio de Contadores de Chile, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BIS), a adopté un programme de convergence avec les IFRS. A compter du 1er janvier 2009, toutes les entreprises commerciales seront tenues d'établir les états financiers en conformité avec les IFRS.

IAS Plus - 7 septembre 2007

INDE

L'ICAI a récemment décidé la convergence totale avec les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2011, ce qui va exiger des amendements de la loi sur les sociétés de 1956. Or, le gouvernement indien pourrait ne pas être disposé à s'y engager, à l'approche d'élections en 2008 et l'ICAI compte sur le soutien des utilisateurs indiens pour l'y inciter néanmoins.

Pour toute information complémentaire : www.icai.org ou www.iasb.org.

Journal of Accountancy - Octobre 2007

ISRAEL

Le passage aux IFRS au centre du Congrès d'Eilat de l'été 2007

Le congrès d'Eilat, organisé depuis 13 ans par l'Institut professionnel d'Israël, a fait une large part au passage aux IFRS, qui se sont trouvées au centre de 3 sessions plénières. Ont notamment été abordées les implications fiscales des nouvelles normes et la question de savoir si les normes censées contribuer à l'uniformité ne sont pas susceptibles de conduire à des divergences significatives dans la communication financière réelle.

ICPAiI - Newsletter - N° 6 - Août 2007

MALTE

Le MIA propose une norme locale pour les comptes des petites entreprises

L'institut maltais MIA a décidé de publier une norme comptable locale destinée à servir aux petites entreprises, en guise d'alternative à la norme IFRS de l'IASB. Cette norme a été configurée sur le modèle de la FRSSSE de l'ASB britannique.

The Accountant (MIA) - Été 2007

ROYAUME-UNI

Passage aux IFRS : le FRC conseille les sociétés AIM

Le Financial Reporting Council (FRC) a publié des recommandations à l'attention des sociétés cotées sur le marché AIM de Londres qui vont devoir passer aux IFRS pour la première fois cette année. Il les encourage à consulter largement leurs auditeurs et à s'inspirer des enseignements issus de l'expérience des sociétés cotées.

World Accounting Report - Septembre 2007

EVOLUTIONS SPECIFIQUES CONCERNANT LES IFRS POUR LES PME

L'Afrique du Sud entérine le projet PME de l'IASB

L'institut sud-africain SAICA a adopté le projet de norme pour les PME de l'IASB pour servir de texte définitif de principe comptable généralement admis pour les petites et moyennes entreprises. Il a pris cette décision afin de soustraire sans tarder les PME aux obligations comptables complexes et onéreuses qui leur incombent du fait de l'adoption des IFRS.

SAICA - Communiqué de presse - 2 octobre 2007

Les IFRS pour les PME sont-elles applicables aux Etats-Unis ?

Un article de Paul Pacter dans le journal Financial Executives International (FEI) s'interroge sur l'opportunité pour les petites entreprises américaines d'utiliser les IFRS pour les PME. Il rappelle que leur situation est très différente de celle de leurs homologues dans le monde, puisque la plupart d'entre elles n'ont actuellement aucune obligation d'établir de comptes conformément aux US GAAP.

IAS Plus - 18 octobre 2007

La Nouvelle-Zélande reporte la date d'application des équivalents IFRS pour les petites entités

Suite à l'annonce du gouvernement néo-zélandais qu'il allait revoir les obligations d'information incombant aux petites entités, et compte tenu du débat entourant la question de l'applicabilité des équivalents IFRS aux très petites entités notamment, il a été décidé de reporter, jusqu'à nouvel ordre, la date d'adoption obligatoire des équivalents néo-zélandais des IFRS pour les petites entités.

ASRB - Communiqué de presse - 14 septembre 2007

Les IFRS pour les PME jugées inacceptables par l'Institut écossais

L'Institut écossais ICAS est très réservé sur le projet d'IFRS pour les PME de l'IASB, dont il considère qu'il est seulement adapté aux comptes d'entités non cotées de grande taille ou de taille moyenne. Il considère que sa complexité est trop grande pour les petites entités, et que les coûts qui lui sont associés sont trop lourds. Pour l'ICAS, les petites entités doivent continuer à utiliser les normes FRSE, normes britanniques pour les très petites entités. Selon ce schéma, au Royaume-Uni, la structure de communication financière des entreprises aurait trois niveaux : les sociétés cotées utilisant les IFRS complètes, les sociétés non cotées et les sociétés sans responsabilité à l'égard du public appliquant les IFRS pour les PME ; enfin les petites entités continuant à se servir des FRSE.

CA Magazine (Royaume-Uni) - Septembre 2007

EN GUISE DE CONCLUSION...

On assassine la convergence : les normalisateurs internationaux inquiets des clauses d'exception européenne (carve-out)

Les normalisateurs internationaux redoublent d'efforts d'argumentation afin de dissuader la Commission européenne de briser leur désir de convergence. Les clauses d'exception préconisées par la Commission européenne (carve out) sont au cœur de leurs préoccupations depuis que l'Europe a souhaité modifier certaines clauses d'IAS 39 relative à la comptabilisation des opérations de couverture et n'était pas loin de réclamer un aménagement d'IFRS 8. L'idée d'une version européenne des IFRS complique les choses pour les entreprises européennes puisque la SEC a déclaré qu'afin d'éviter d'être submergée par des aménagements et autres dérogations potentielles, elle n'accepterait que des IFRS dans leur version intégrale. Les sociétés européennes étant légalement tenues d'observer les règles communautaires, cela signifierait qu'il leur faudrait effectuer des rapprochements lorsqu'elles présenteraient des comptes aux Etats-Unis. Il s'ensuivrait des complexités inutiles.

Cette controverse met en évidence une tension croissante entre l'IASB et l'Europe, qui souhaiterait disposer de son propre normalisateur, cependant que d'autres protagonistes se disent inquiets que la SEC puisse utiliser la convergence comme une opportunité pour exercer une influence sur les normes comptables mondiales.

CFO.com - 25 octobre 2007